



Guide pratique des déchets

Matthieu trie TOUS ses emballages
POURQUOI PAS VOUS?

02 31 88 5000
www.coeurcotefleurie.org

Communauté de Communes
Cœur Côte Fleurie

La Loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République), adoptée en août 2015, oblige au transfert de la compétence «collecte des ordures ménagères» des communes vers l'intercommunalité à partir du 1er janvier 2017.

Les élus ont travaillé pendant plus d'un an pour organiser ce transfert, avec la volonté de vous garantir la même qualité de service. A partir de janvier 2017, un nouveau calendrier des jours de collecte voit le jour.

Cette année marque aussi la simplification des consignes de tri puisque, désormais, grâce au soutien d'Eco-Emballages obtenu dans le cadre d'un appel à projet national, tous les emballages, sans exception, se trient. Et pour faciliter et encourager ce tri des emballages, la Communauté de Communes a pris la décision de mettre en place les sacs et bacs jaunes en porte-à-porte sur l'ensemble de ses communes. Autre nouveauté, le papier sera à déposer dorénavant dans les bornes de couleur bleue afin de permettre une meilleure qualité de recyclage.

Afin de mieux vous accompagner sur tous ces changements, nous avons mis en place un numéro vert : le 02 31 88 5000 (prix d'un appel local) qui répondra à toutes vos interrogations.

Je vous invite à découvrir à travers ce guide pratique l'ensemble des actions qui contribuent à faire de notre Communauté de Communes un territoire encore plus performant en matière de propreté et de réduction des déchets.

Retrouvez tous les informations sur le site de la [Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie](#)